

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT
TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC

Marché de prestation intellectuelle

Maitrise d'œuvre pour une opération de restauration multifonctionnelle d'une ancienne gravière

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023/22 Réf.04/12-05 actualisant les délégations du comité syndical au Président ;

Considérant la nécessité de conclure un marché public de prestation intellectuelle ayant pour objet la **maitrise d'œuvre pour une opération de restauration multifonctionnelle d'une ancienne gravière**.

Considérant que l'offre de l'entreprise **NALDEO** est la « mieux disante » en application des critères de jugement des offres définis dans la consultation ;

DECIDE

Article 1 : De conclure un marché public ayant pour objet la **maitrise d'œuvre pour une opération de restauration multifonctionnelle d'une ancienne gravière** avec l'entreprise **NALDEO**. La durée de ce marché est fixée à 36 mois.

Le montant de la tranche ferme correspond à 49 725 € HT.

Les tranches optionnelles seront débloquées, si nécessaire, au cours de l'opération.

Le montant des tranches optionnelles 1 (AMO) et 3 (Dossiers réglementaires) correspondent respectivement à : 4 595 € HT et 5 395 € HT.

Le montant des tranches optionnelles 2 (PRO) et 4 (ACT à AOR) seront définis ultérieurement, en fonction des travaux envisagés.

Le montant total des prestations engagées dans le cadre de ce marché (tranche ferme + tranches optionnelles) ne pourra dépasser la somme de 215 000 € HT.

Article 2 : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses

